



Mars 2022-2

Informations municipales :

Respect de la vitesse :

Malgré les recommandations faites par l'intermédiaire des « Norville infos », différentes réclamations ont été faites en mairie par des habitants concernant des vitesses excessives dans les rues du village. Nous vous informons que des contrôles seront fait par la police municipale avec des rappels à l'ordre dans un 1^{er} temps, pouvant aller jusqu'à la verbalisation en cas de récidive.

Bruit :

Avec l'arrivée des beaux jours !!, les travaux de bricolage et de jardinage vont commencer. Nous vous rappelons qu'ils sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Procurations de vote :

Dans le cadre des élections présidentielles du 10 et 24 Avril, nous vous informons qu'il est toujours possible de donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales de Norville ou d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Le mandant doit renseigner le nouveau modèle de cerfa (en ligne n° 14952*03 ou cartonné n° 12668*03) pour établir ou résilier une procuration. Le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire doivent figurer sur ces formulaires. La validation de la procuration se fait auprès du Commissariat de Police ou de la Brigade de Gendarmerie en présence du mandant.

Le nombre de procuration est toujours limité à une par mandataire (deux si l'une au moins est établie à l'étranger).

Inscriptions scolaires :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023 sont ouvertes.

Vous devez dans un premier temps procéder à la pré-inscription en mairie de Norville. Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant (ou certificat de vaccination).

Puis dans un second temps, vous devrez prendre RDV auprès de Mme Haubert, directrice de l'école du Marais (Tél. : 02.35.38.68.15, le mardi), afin de procéder à l'inscription définitive.

Conflit en UKRAINE :

Suite au conflit en Ukraine, de nombreuses villes ont organisé des collectes de denrées ou de matériels. Dorénavant, les besoins se portent prioritairement sur des besoins spécifiques tels que médicaments et dispositifs médicaux de secours ou des groupes électrogènes. Les personnes désirant s'associer à cet élan de solidarité sont invités à faire des dons financiers permettant d'acquérir ces matériels.

>>>> Suite au dos

Liens utiles pour les dons :

La Protection civile : <https://don.protection-civile.org/soutenir>

FACECO : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/faceco_ukraine-03-03-22_cle8bcdba.pdf

ACTED : <https://acted.iraiser.eu/don/~mon-don>

Circulation difficile :

A compter du lundi 21 mars, pour une durée de 3 semaines, la partie basse de la rue de l'Eglise (entre le carrefour avec la rue de Lillebonne et la rue du Croquet) sera en sens unique en raison d'un empiètement de chaussée sur cette portion de route.

Nous comptons sur votre vigilance et nous excusons de la gêne occasionnée.

Vie associative :

NF (Norville en fête) :

Une pièce de Théâtre basée sur le rire et la détente, « **Au p'tit coin** », écrite par la troupe de théâtre Norville en Fête, sera présentée au public à la salle des fêtes, le vendredi 25 mars à 21h. Cette représentation est ouverte à tous. Fous rires garantis.

Rallye n' Caux :

Le 26 et 27 mars aura lieu le 49^{ème} rallye régional du Pays de Caux-ville de Lillebonne utilisant une partie de notre réseau routier en particulier les routes de Secqueville et la Côte. Ces routes seront fermées à la circulation le dimanche 27 de 7h00 à 20h00 sauf urgence. La présence du rallye sur la commune va entraîner un afflux de personnes (piétons et véhicules) dans le centre bourg (stade de foot, devant la mairie/école). Soyez vigilants.

Retrouvez toutes les informations communales sur

www.norville.fr